

## Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 mars 2014

---

Le projet de procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2014 est soumis aux délégués du Comité Syndical, auxquels il est demandé, après avoir formulé toutes observations jugées utiles sur les textes présentés, de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

**Approbation de la délibération relative à l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2014.**

## Comité Syndical du 4 juin 2014

---

### Projet de procès-verbal de la séance du 12 mars 2014

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 12 mars 2014 de 10h30 à 12h dans les locaux de la Région Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 décembre 2013**
- 2. Compte administratif 2013**
- 3. Budgets supplémentaires 2014**
- 4. Accueil par l'Etablissement de la 22ème promotion d'élèves administrateurs territoriaux dans le cadre de l'étude de terrain « Action publique et territoire en région Centre »**
- 5. Etat d'avancement de la réparation des vannes du barrage de Villerest et présentation du bilan de la revue de sûreté de l'ouvrage**
- 6. Compte-rendu du déplacement à Bruxelles d'une délégation de l'Etablissement et réponse à la consultation de la Commission européenne sur la notion d'aide d'Etat**
- 7. Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**
- 8. Adhésion de l'Etablissement au Comité français du Bouclier Bleu**
- 9. Portage par l'Etablissement du SAGE Allier aval en phase de mise en œuvre**
- 10. Portage par l'Etablissement du SAGE Cher amont en phase de mise en œuvre**
- 11. Portage par l'Etablissement du SAGE Loir en phase de mise en œuvre**
- 12. Projet de contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

- 13. Valorisation dans le cadre de l'actuel programme opérationnel plurirégional Loire de l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur de projets de recherche et/ou données**
- 14. Procédure d'achat public**
- 15. Gestion du patrimoine foncier**
- 16. Gestion du personnel**
- 17. Questions diverses**

**Etaient présents ou représentés**

**REGIONS**

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

**DEPARTEMENTS**

M. Paul BERNARD	Cher
M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX	Maine-et-Loire
M. Jean GILBERT	Loire
M. Alain KERBRIAND-POSTIC	Indre-et-Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme
M. Pascal VERNISSE	Allier

**VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

M. Jean-Pierre ANTOINE	Saumur Loire Développement
M. Dominique CROZET	Saint-Etienne Métropole
M. Jacques LE THILY	Saint-Nazaire

**S.I.C.A.L.A.**

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire
M. François COINTEPAS	Loiret
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher

**Délégations de vote**

M. André CHASSAIGNE à M. André CHAPAVEIRE
M. Christian COUTURIER à M. Jean-Pierre ANTOINE
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX
M. Alain DUTOUR à M. Bernard DOYEN
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Jean GILBERT

MME Delphine FLEURY à M. Bernard PALPACUER  
M. Jean GERMAIN à M. Jean-Pierre LE SCORNET  
MME Karine GLOANEC MAURIN à M. Gilles DEGUET  
M. Marc GRICOURT à Jacques LE TILLY  
M. Jacky GUILLON à M. Pascal VERNISSE  
M. Jean-Marie JANSSENS à M. Alain KERBRIAND-POSTIC  
M. Michel JOUBERT à M. Gérard MALBO  
M. Dominique LOTTE à M. François COINTEPAS  
M. André MAMESSIER à M. Georges BORDAT  
M. Roland NARBOUX à M. Jean BERTIER  
M. Bertrand PASCIUTO à M. Bernard SAUVADE  
M. Michel POINSARD à M. Paul BERNARD  
M. Daniel ROUSSAT à M. Christian BARLE  
MME Nathalie SARLES à M. Dominique CROZET

**Excusés**

M. Jacques ALEXANDRE  
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE  
M. Daniel BERTRAND  
M. Joël BIGOT  
M. Georges BOIT  
M. Jean-Luc BRAULT  
M. Jean CHARRIER  
M. Jean-Henri CHEZEAUD  
M. Jean-Bernard DAMIENS  
M. Jean DANIEL  
MME Blandine DELAPORTE  
M. Eric DOLIGE  
M. Christophe DOUGE  
M. Daniel DUGLERY  
M. Michel FAGES  
M. Vincent FREGEAI  
M. Jean-Baptiste GIORDANO

M. Serge GROUARD  
M. Jean-Michel GUERINEAU  
M. Yves JOULIN  
M. Alain LAURENDON  
M. André LEFEBVRE  
M. Serge LESBRE  
M. Oliver LONGEON  
M. Jean-Claude MAIRAL  
M. Gabriel MAQUIN  
M. Jean-Michel MARCHAND  
M. Bernard MARIOTTE  
M. Claude NAUD  
M. Simon PLENET  
M. François RADIGON  
M. Gilbert REVERSAT  
MME Marie-Hélène RIAMONT  
M. Nicolas SANSU  
M. Fabrice VERDIER  
M. Christophe WARNANT

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du président  
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services  
M. Stéphane HERVE, directeur administratif et financier  
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation  
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

- 14-39-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 décembre 2013
- 14-40-CS Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget principal
- 14-41-CS Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget annexe
- 14-42-CS Affectation des résultats – année 2013 – Budget principal
- 14-43-CS Affectation des résultats – année 2013 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- 14-44-CS Budget supplémentaire du budget principal 2014
- 14-45-CS Budget supplémentaire du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2014
- 14-46-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 14-47-CS Réponse à la consultation de la Commission européenne sur la notion d'aide d'Etat
- 14-48-CS Attribution d'une subvention à la SARL FLORALAND pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-49-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise Garage JB David pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-50-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise MS DISTRIBUTION pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-51-CS Attribution d'une subvention à l'entreprise Flap Moto pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-52-CS Attribution d'une subvention à PHARMACIE YVERNEL pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-53-CS Adhésion de l'Etablissement au Comité Français du Bouclier Bleu
- 14-54-CS Portage par l'Etablissement du SAGE Allier aval en phase de mise en œuvre
- 14-55-CS Portage par l'Etablissement du SAGE Cher amont en phase de mise en œuvre
- 14-56-CS Portage par l'Etablissement du SAGE Loir en phase de mise en œuvre
- 14-57-CS Projet de contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

- 14-58-CS Valorisation dans le cadre de l'actuel programme opérationnel plurirégional Loire de l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur de projets de recherche et/ou données
- 14-59-CS Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du Code des marchés publics
- 14-60-CS Site du Veudre – Convention de Concours Technique avec la SAFER Bourgogne – Franche Comté
- 14-61-CS Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial
- 14-62-CS Prolongation d'une mission au sein de la direction du développement et des relations extérieures
- 14-63-CS Convention de restauration du personnel



### INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Bonjour à tous. Très heureux de vous accueillir ici ce matin à Orléans pour une journée très particulière puisque, je le rappelle, nous avons une journée très chargée avec cet après-midi, évidemment, le point d'orgue : la célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire.

Sans plus attendre, pour essayer de garder le bon timing, je vous propose d'entamer l'ordre du jour de ce Comité Syndical.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 décembre 2013**

Si vous êtes d'accord, je vous propose de démarrer, avec pour commencer l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre, que vous avez lu avec beaucoup de passion, comme d'habitude.

Avez-vous des remarques particulières, des observations à faire sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous demande de l'approuver.

Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Je vous remercie.

#### **2. Compte administratif 2013**

Et on entre directement dans le vif du sujet avec notre collègue André CHAPAVEIRE qui va nous présenter le compte administratif 2013.

### INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le directeur général, s'agissant en premier lieu du budget principal, le compte administratif de l'exercice 2013 s'élève en recettes à 9.994.358,87 € et en dépenses à hauteur de 10.068.630,35 €. Ce résultat d'exécution du budget principal de l'Etablissement est globalement déficitaire de 74.271,48 €.

Après intégration de l'excédent reporté de la section de fonctionnement et de celle d'investissement, il est constaté un résultat global de clôture de 4.151.231,71 €, en baisse de 1.075.830 € par rapport à 2012, cela avant même la prise en compte des restes à réaliser.

**Prévention et réduction du risque inondation** : sur l'excédent de l'ordre de 800.000 €, auquel il convient d'ajouter 800.000 € de versements attendus de subventions de l'Europe, un montant d'environ 1.200.000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2014. Une fois pris en compte ces derniers, le montant de l'excédent n'est plus que de l'ordre de 580.000 €, à mobiliser prioritairement pour la réalisation des mesures effectives au titre de la démarche RVI pour près de 415.000 € ainsi que pour des actions d'appui aux collectivités.

**Stimulation de la Recherche/Données/Information et Patrimoine** : sur l'excédent de l'ordre de 1.040.000 €, un montant d'environ 1.152.000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2014. Une fois pris en compte ces derniers, le résultat est déficitaire de l'ordre de 112.000 €. La raison de ce déficit est due au décalage entre l'attribution et l'encaissement de subventions sur 2013.

**Aménagement, gestion des eaux** : il est observé un déficit de l'ordre de 59.000 € sur l'exercice, dû à l'attente d'encaissements de subventions pour un montant de l'ordre de 400.000 €. Un montant de près de 200.000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2014.

**Fonctionnement administratif de l'Etablissement** : sur l'excédent de l'ordre de 122.000 €, un montant d'environ 116.000 € est déjà engagé et fait de l'objet de restes à réaliser sur 2014.

**Patrimoine foncier de l'Etablissement** : l'excédent constaté sur l'exercice 2013 à hauteur de 2.200.000 € est à minorer de 1.800.000 € de restes à réaliser constitués notamment par les reliquats « Chambonchard » et « Le Veudre » au profit des collectivités membres. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent est de l'ordre de 380.000 € correspondant aux dépenses prévisibles liées à la gestion du patrimoine foncier, taxes foncières, frais de notaire, frais de mise en sécurité, traitement des déchets.

S'agissant en deuxième lieu du budget annexe : le compte administratif de l'exercice 2013 s'élève en recettes à 7.872.207,34 € et en dépenses à hauteur de 6.836.930,73 €. Le résultat d'exécution du budget annexe de l'Etablissement est globalement excédentaire de 1.035.276,61 €.

Après intégration de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de 1.227.307,74 € et du déficit reporté de la section d'investissement de 979.250,92 €, il est constaté un résultat global de clôture de 1.283.333,43 €, en baisse de 402.830,13 € par rapport à 2012, cela avant même la prise en compte des restes à réaliser.

Sur ce résultat dont un montant de plus de 800.000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2014, il est envisagé l'inscription des dépenses nécessaires à la bonne gestion des ouvrages en 2014, pour près de 250.000 €, et la consolidation de la provision pour gros travaux pour près de 150.000 €.

S'agissant en troisième lieu des résultats consolidés budget principal et annexe, il est constaté un résultat global de clôture consolidé budget principal et annexe de 5.434.565,14 €, en baisse de 1.478.660,13 € par rapport à 2012, soit -21,39%, cela avant même la prise en compte des restes à réaliser. Pour mémoire, la Chambre Régionale des Comptes du Centre, dans ses observations définitives de 2001, avait jugé opportun d'attirer l'attention sur l'augmentation régulière des résultats constatés au compte administratif, invitant en cela à la résorption de l'excédent. Dans ses observations définitives de 2013, elle a constaté le résultat des efforts produits, à savoir la très forte réduction de ces excédents cumulés depuis 2011 et invité dès lors à faire preuve de vigilance à cet égard.

Vous le constaterez, c'est ce qui a été fait ici.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation, André. Avant de passer au vote, avez-vous des commentaires particuliers à faire sur la présentation de ce rapport, qui souligne, comme tu l'as dit, la volonté forte qui est la nôtre de régler notamment les excédents cumulés, effort salué d'ailleurs par la Chambre Régionale de Comptes, et aussi la vigilance qui sera la nôtre, qui est déjà engagée mais qui sera d'autant plus nécessaire dans les années qui viennent, sur évidemment les coûts et les dépenses, au diapason d'ailleurs des collectivités locales ?

Avez-vous des remarques particulières à faire avant que je ne vous quitte ? Je vais te laisser présider la séquence de vote.

### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

Nous devons passer à l'application des dispositions suivantes :

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2013 du budget principal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2012 du budget annexe « exploitation des ouvrages ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget principal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

### **INTERVENTION**

Je ne suis pas sûr que l'absence du Président soit requise pour l'affectation des résultats.

### **INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE**

On est dans la lancée. Il aurait voté pour !

On va quand même demander au Président d'entrer, si vous le voulez bien.

Monsieur le Président, le compte administratif vient d'être voté à l'unanimité.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de la confiance.

Suite logique, vous avez à délibérer sur l'affectation des résultats du budget principal. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Vous avez ensuite à délibérer sur l'affectation des résultats du budget annexe. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

### **3. Budget supplémentaire 2014**

On passe maintenant au budget supplémentaire 2014 avec un rapport présenté par M. Gérard MALBO.

### **INTERVENTION DE M. MALBO**

Ce projet de budgets supplémentaires 2014 a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif 2013 ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevances complémentaires. Par ailleurs, il permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2013.

S'agissant en premier lieu du budget annexe « exploitation des ouvrages de Naussac et de Villereest », le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 2.399.649,31 €. En dehors des écritures d'ordre et comptables, ce budget s'établit à 2.284.474,53 €. Les dépenses sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2013. L'essentiel de ces dernières à

hauteur de près de 427.000 € s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, et du barrage de Villerest. Le reste des dépenses inscrites de près de 31.000 € correspond à la finalisation d'un marché informatique ainsi qu'à d'éventuelles régularisations sur la perception de la redevance d'exercices antérieurs.

S'agissant en second lieu du budget principal, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 9.570.334,25 €. En dehors des écritures d'ordre et comptables, ce budget s'établit à 9.157.831,02 €.

Les dépenses inscrites sur le volet « Prévention et réduction du risque inondation » s'élèvent à environ 500.000 €. Elles sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2013 et l'inscription des soldes de recettes de subventions à percevoir. Exception faite de la diminution d'une enveloppe, les sommes inscrites le sont conformément aux prévisions figurant dans la note du budget principal 2014.

Les dépenses inscrites sur le volet « Recherche/Données/Information et Patrimoine » s'élèvent à environ 210.000 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2014. Elles correspondent strictement à la poursuite des actions déjà engagées dans le respect des engagements souscrits dans le cadre des contractualisations programmations.

Les dépenses inscrites sur le volet « Aménagement et gestion des eaux » s'élèvent à environ 66.000 €. Les crédits de ce budget sont conformes à la note présentée en décembre dernier à l'occasion du vote du budget principal et sont liés essentiellement à la réinscription des crédits de recettes.

Les dépenses inscrites sur le fonctionnement administratif de l'Etablissement s'élèvent à environ 980.000 € et sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2013. Abstraction faite des 425.000 € de provisions pour imprévus, elles intègrent les 414.000 € pour l'amortissement pratiqué au titre de l'année 2014.

Les dépenses inscrites sur le volet « Patrimoine foncier de l'Etablissement » s'élèvent à environ 480.000 €.

Les dépenses de ce budget supplémentaires sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2013 et correspondent aux crédits nécessaires à la gestion prudentielle du patrimoine foncier.

Voilà pour ce qui concerne le budget supplémentaire, Monsieur le Président.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Monsieur MALBO de cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques particulières sur ce budget supplémentaire ?

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Là encore, ce qu'il faut noter, c'est la volonté qui est la nôtre évidemment de ne pas avoir recours à des contributions ni à des redevances supplémentaires, et puis aussi des mesures prudentielles par rapport à d'éventuels gros travaux.

Je vous propose de délibérer sur ce budget supplémentaire. Qui est d'accord pour approuver ce budget supplémentaire pour 2014 ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Ensuite nous avons à approuver le budget annexe. Là encore, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Et ensuite la constitution de provisions semi-budgétaires 2014 pour le budget annexe. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Je vous remercie.

#### **4. Accueil par l'Etablissement de la 22<sup>ème</sup> promotion d'élèves administrateurs territoriaux dans le cadre de l'étude de terrain « Action publique et territoire en région Centre ».**

Cette phase budgétaire étant passée, on vous propose maintenant de passer au point n° 4 et c'est Monsieur Jean-Claude EUDE qui va présenter l'intérêt pour nous d'accueillir la 22<sup>ème</sup> promotion d'élèves administrateurs territoriaux dans le cadre de l'étude de terrain « Action publique et territoire en région Centre ».

##### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, un point d'information sur le fait que la 22<sup>ème</sup> promotion d'élèves administrateurs territoriaux débutera sa formation d'application le 2 mai 2014. Etant précisé que, dans le cadre du cursus, elle réalisera une étude de terrain sur les politiques territoriales en région Centre dans le cadre d'une formation intitulée « action publique et territoire », à l'occasion de laquelle les élèves administrateurs territoriaux vont notamment appréhender des systèmes d'acteurs et des problématiques de gouvernance de façon à acquérir ou à renforcer leur capacité d'analyse des processus de territorialisation des politiques publiques.

Ces élèves administrateurs, au nombre d'une soixantaine, sont répartis en 7 groupes de 8 à 9 pour réaliser un travail sur une thématique. Il se trouve qu'ils seront 2 semaines sur le terrain, du 19 au 28 mai 2014, et parmi les 7 thématiques a été retenue la proposition de l'Etablissement public Loire de s'intéresser à la déclinaison opérationnelle de l'organisation administrative de la prévention des inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents, et de se concentrer sur l'intérêt à agir des collectivités. Je reprends les termes exacts du thème d'étude qui a été retenu : « *la structuration d'éléments de réponse à l'impératif de prévention des inondations sur le territoire fonctionnel d'intervention de l'Etablissement Public Loire, à savoir le bassin de la Loire et ses affluents, au regard des modalités pratiques de mise en œuvre de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » telle qu'elle découle de la loi du 27 janvier 2014* ».

C'est donc bien quelque chose de plutôt empirique qui sera assuré par cette nouvelle promotion d'élèves administrateurs territoriaux, l'idée étant pour eux de se familiariser avec un sujet relativement complexe, c'est-à-dire : un jeu d'acteurs extrêmement sophistiqué, des dispositions approuvées pour ce qui est du volet législatif, mais en cours d'écriture pour ce qui est du volet réglementaire, et des perspectives financières et d'évolution de compétences de collectivités qui restent encore en construction. Donc un chantier tout à fait passionnant pour ces élèves. Vu leur formation, on imagine que leurs réponses seront à la hauteur de la question et que les collectivités, en retour, bénéficieront de leur contribution. Sachant que d'un point de vue pratique, et c'est la raison pour laquelle ce point d'information figure à l'ordre du jour. Ils auront des entretiens avec une vingtaine de responsables (certains sont d'ailleurs dans cette salle). Ils rencontreront ainsi un panel d'interlocuteurs que ce soient des partenaires Etat, au niveau central ou au niveau déconcentré, des partenaires de l'Agence, des partenaires des collectivités territoriales, tous susceptibles d'avoir une perception sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Comme on le dit souvent, c'est une stratégie « sans regret » puisque, de toute façon, ils examineront quelque chose qui est en construction et on peut parier sur l'intelligence de ces élèves pour trouver des solutions qui soient innovantes, et praticables surtout, pour l'Etablissement public Loire.

Et c'est gratuit.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation. Et si en plus c'est gratuit ! Y a-t-il des commentaires particuliers ? Voilà donc un exercice pratico-pratique, j'allais dire presque grandeur nature, pour ces futurs administrateurs territoriaux qui seront là confrontés à la réalité de terrain sur un sujet assez complexe, dont vous avez rappelé l'essentiel.

Merci et bon courage à eux.

#### **5. Etat d'avancement de la réparation des vannes du barrage de Villerest et présentation du bilan de la revue de sûreté de l'ouvrage**

##### **INTERVENTION DE M. ROY**

Deux points d'information :

1. Etat d'avancement de la réparation des vannes de demi-fond du barrage de Villerest.

Pour rappel, l'isolement et la réparation des vannes 2 et 4 se sont déroulés de juin 2011 à mai 2013 et sont maintenant achevés, sans problème, après essais concluants sur ces deux vannes. Au passage, aussi, la petite vanne des faibles débits (n° 6) a également été remise en état. L'opération se poursuit actuellement avec la réparation des 3 autres vannes de demi-fond mais qui ne nécessitent pas la pose du batardeau, qui n'est pas réutilisé pour ces 3 vannes. Cette réparation consiste à revoir d'une part les circuits hydrauliques de commande de ces vannes et d'autre part leur revêtement de penture. Le chantier se déroule normalement : la vanne n° 5 a été traitée et les essais sont concluants, tout s'est achevé au mois de janvier ; actuellement nous sommes en train de traiter la vanne n° 3 et l'été verra le traitement de la vanne n° 1. Et à ce moment-là, l'ensemble des vannes de demi-fond du barrage auront été révisées.

2. Revue de sûreté de l'ouvrage

Autrefois appelée visite décennale, elle est régie par des textes issus principalement du décret de 2007 sur la sécurité des barrages. Ces opérations se sont déroulées pendant l'année 2012 et l'année 2013 sous le contrôle de la DREAL Rhône-Alpes. Tout le programme d'investigation de cet ouvrage a été préalablement validé par le service du contrôle. En quelques mots : cela consiste à visiter entièrement l'ouvrage, ses organes de commande et de fonctionnement, ses parties noyées et dénoyées, de manière à s'assurer que tout fonctionne bien, qu'il n'y a pas de problème de sécurité.

Dans la note qui figure dans le dossier, vous avez des images représentant l'ensemble des parties qui ont fait l'objet d'une auscultation. Le fond de la rivière, à l'amont et à l'aval, fait aussi partie des investigations.

Et pour conclure rapidement, même si c'est une opération assez lourde qui a été menée ainsi, les conclusions de la revue de sûreté sont que le comportement de l'ouvrage pendant la dernière décennie ainsi que son état actuel sont satisfaisants. On a notamment souligné le bon fonctionnement des parties rénovées depuis la revue de sûreté de 2002, en particulier l'étanchéité des vannes dont on vient de parler ainsi que le nouveau système de conduite de l'ouvrage qui a été mis en service il y a quelques mois.

A la suite de cette revue de sûreté, un certain nombre d'actions vont devoir être menées mais elles étaient déjà programmées. Il n'y a pas de surprise, pas d'éléments nouveaux. Une discussion est en cours avec les services du contrôle sur l'intérêt de revoir ou non les drains du barrage mais c'est une discussion technique dans laquelle nous ferons valoir nos arguments. Il est clair qu'en fin de discussion c'est l'administration qui aura le dernier mot et nous ferons ce qu'elle nous dira de faire.

La suite des opérations consistera à faire les travaux de rénovation de la vanne fond, mais ce sera un chantier ultérieur, et des vannes de garde de la vanne des faibles débits et aussi de la vanne de fond, mais c'est aussi pour plus tard.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation. En tout cas, nous voilà rassurés, si j'ai bien compris. Y a-t-il des remarques particulières sur ce point d'information, sur ces deux rapports ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au point suivant.

### **6. Compte-rendu du déplacement à Bruxelles d'une délégation de l'Etablissement et réponse à la consultation de la Commission européenne sur la notion d'aide d'Etat**

C'est Monsieur CROZET qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. CROZET**

L'Etablissement public Loire s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre du contrat de projet interrégional comme le programme opérationnel plurirégional Loire. Le déplacement à Bruxelles, le 13 février dernier, d'une délégation d'élus conduite par le Président visait à valoriser auprès des interlocuteurs dans les institutions de l'Union Européenne les résultats des interventions que l'Etablissement a réalisées depuis 2007 avec le soutien financier de l'Europe, par le FEDER.

La quinzaine d'élus présents a pu bénéficier des éclairages de 4 directions générales de la Commission (marché intérieur et services, politiques régionale et urbaine, environnement, aide humanitaire et protection civile), du conseiller pour la politique régionale à la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne, et d'une conseillère au cabinet de la Commissaire en charge de la recherche et de l'innovation. Ces échanges ont été également l'occasion pour l'Etablissement de témoigner du caractère décisif du soutien financier reçu de l'Europe depuis 2007 pour la réalisation d'actions innovantes voire expérimentales au bénéfice des acteurs et des territoires du bassin fluvial.

Par ailleurs, il est à noter que la Commission européenne a lancé le 17 janvier 2014 une consultation sur un projet d'orientation relatif à la notion d'aide de l'Etat. Le fait qu'une mesure constitue une aide d'Etat, ou pas, revêt une importance capitale tant pour les administrations et les juges des états membres que pour les entreprises, étant donné que cela détermine si une mesure doit être autorisée par la Commission avant de pouvoir être mise en œuvre.

En réponse aux demandes fréquentes, la Commission a rédigé un projet de communication sur les orientations à suivre expliquant et illustrant les divers éléments constitutifs d'une aide d'Etat :

- l'existence d'une activité économique, notion d'entreprise,
- l'imputabilité de la mesure à l'Etat, au sens d'autorité publique,
- le financement aux moyens de ressources d'Etat,
- l'existence d'un avantage économique pour le bénéficiaire,
- la sélectivité et l'effet sur les échanges et la concurrence.

Il est proposé de porter à la connaissance de la Commission les premiers résultats de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques de bassin de la Loire et ses affluents, opération qui s'inscrit délibérément dans une logique de partenariat public-privé renforcé dont les motivations ressortent de l'analyse agréée des résultats des rapports de diagnostics mettant en évidence à la fois l'ampleur des dommages potentiels et la part conséquence de ceux qui pourraient être évités.

Dans ce contexte, l'attention de la Direction Générale de la Concurrence serait attirée sur deux points principalement :

- tout d'abord, le résultat de la modestie des coûts des mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations susceptibles d'être mises en œuvre par les entreprises, avec une occurrence forte des mesures organisationnelles parmi celles retenues ;
- ensuite, le fait que, sauf à renoncer à toute crédibilité, force est de considérer comme principe d'action légitime que, en contrepartie de son implication, un acteur économique qui assure volontairement de réduire sa vulnérabilité aux risques d'inondation soit au moins aussi bien traité que celui qui attend que le dommage se réalise pour en appeler à la solidarité régionale, nationale, européenne et internationale.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette intervention. Monsieur le Directeur, je crois que vous souhaitez apporter un complément par rapport à ce qui a été présenté.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Simplement un élément d'actualité supplémentaire qui conforte l'invitation qui a été faite par la Commission de répondre à cette consultation : la Commission vient de rendre public le résultat d'une étude qui confirme l'intérêt du renforcement des mesures de prévention contre les inondations et qui, parmi ses principaux points de sortie, fait apparaître l'importance du potentiel de soutien donné aux PME en indiquant – c'est une étude, elle vaut ce qu'elle vaut, même si elle est faite par la Commission – que l'investissement dans ces programmes de soutien génère actuellement sur le panel de ceux qui sont identifiés 10 à 20 fois sa valeur, ce qui conduit la Commission à envisager de manière de plus en plus forte maintenant la possibilité de systèmes de dérogation aux encadrements d'aides tels qu'ils existent aujourd'hui dans l'Union Européenne.

Deuxième élément, cette réponse à une consultation de la Commission vient en complément de celle qui a déjà été transmise dans le cadre de la réforme de l'assurance et qui a été reçue par les services du Commissaire BARNIER, et s'inscrit toujours dans la logique qui est :

1. le niveau d'aide n'affecte pas le commerce entre Etats membres, vu la modestie de ce que cela représente ;
2. dans un contexte où les crédits, y compris communautaires, se font rares, les politiques de prévention retrouvent un rang plus élevé de priorité - elles n'excluent pas pour autant les soutiens en termes de réparation –, d'où la nécessité que le droit s'aligne sur la



situation et que les aides consenties en faveur de la réduction de la vulnérabilité soient au moins aussi bien traitées que les mécanismes permettant d'abonder en matière de réparation. C'est aussi simple que cela.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pour revenir sur le déplacement en lui-même : vous avez lu avec intérêt le communiqué qui a retracé l'essentiel de notre déplacement qui, je crois, aura été un déplacement utile et en tout cas très bien organisé. Merci aux services de s'être déployés ainsi, avec des échanges extrêmement intéressants et pertinents avec les représentants des différents services de la Commission. Pour nous, l'essentiel était aussi de rendre compte de la manière dont on avait utilisé les fonds et de donner à voir la manière dont notre Etablissement s'est mobilisé par rapport à la confiance qui nous avait été apportée. Et on a pu aussi mesurer les attentes et l'intérêt de ces représentants sur manière dont on travaille et les perspectives qui pouvaient être les nôtres dans ce cadre-là.

La délibération porte sur la réponse à la consultation de la Commission Européenne sur la notion d'aide d'Etat. Je ne sais pas si vous avez des remarques particulières à faire ou des interrogations complémentaires au-delà de ce qui a été présenté. S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette délibération et les documents qui correspondent à cette consultation.

Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Je vous remercie.

### **7. Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)**

C'est Monsieur Jean-Pierre ANTOINE qui présente.

### **INTERVENTION DE M. ANTOINE**

Au 5 mars 2014, 2176 diagnostics étaient déjà réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre des démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. 2001 entreprises diagnostiquées ont fait l'objet d'une relance pour vérifier leur intérêt à mettre en place les mesures préconisées. Plus de 500 d'entre elles ont à ce jour marqué un intérêt pour ce faire dont 340 entreprises ayant déjà mis en place une ou plusieurs mesures parmi lesquelles 39 ayant vu leurs demandes de subventions approuvées depuis 2011.

A titre indicatif, de l'intérêt au soutien financier : l'analyse de la quarantaine de dossiers retenus fait apparaître un montant moyen de 30.000 € environ pour un coût moyen de projet de 60.000 €, à rapprocher du montant moyen des dommages potentiels de 1.066.000 € et de celui des dommages évitables de 640.000 €.

Dans la perspective du Comité de gestion du 27 mars et suite à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité, 17 entreprises de la Région Centre ont déjà déposé un dossier de demande de subvention FEDER et sollicitent également un cofinancement de la Région Centre. 5 dossiers ayant déjà reçu un avis favorable des services de la Région sont présentés en complément des 4 autres ayant été approuvés lors de réunions de février :

- Floraland, située à Saint-Denis en Val, souhaite surélever le disjoncteur général du compteur électrique pour un coût total prévisionnel de 11.664,81 € HT.
- Garage JB David, à Saint-Martin sur Ocre (Loiret) : prévoit l'achat de barrières anti-inondation pour obturer les ouvertures afin de protéger le local où sont stockées l'ensemble des revues techniques et de préserver les groupes électrogènes indispensables en cas d'inondation, pour un coût moyen prévisionnel de 4.192,00 € HT.

- MS Distribution, située à Blois (Loir-et-Cher) : prévoit la création d'un portique élévateur avec palan au-dessus de l'atelier, pour remonter les équipements difficilement déplaçables par l'escalier ainsi que l'achat d'un groupe électrogène, pour un coût total prévisionnel de 2.651,05 € HT.
- Flap Moto, située à Tours (Indre-et-Loire) : prévoit l'achat d'une cuve arrimable pour les huiles usagées ainsi qu'un groupe électrogène pour limiter l'arrêt de l'activité. Il est également prévu l'achat d'un chauffage mobile au gaz pouvant être évacué hors zone inondable et remis en état de marche immédiatement après la décrue. Il est enfin prévu l'achat de caisses plastiques permettant une évacuation rapide et à sec des pièces sensibles. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 5.609,53 € HT.
- Pharmacie Yvernel, située à Tours (Indre-et-Loire) : prévoit la vidange de dégazage, le découpage et l'enlèvement de la cuve à fuel située en sous-sol, qui permettront d'éviter tous risques de pollution en cas d'inondation. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 2.000,00 € HT.

Dans le cadre de la convention du mandat de la Région Centre / Etablissement Public Loire pour le soutien de la réalisation des mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 30% du coût total prévisionnel aux 5 entreprises concernées.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation. Effectivement, l'activité récente, notamment en Bretagne, nous a rappelé combien c'est un sujet qui est présent partout et en particulier chez nous, et on voit bien à travers les délibérations qui sont proposées qu'il ne s'agit pas forcément de gros travaux. En tous cas, à la lumière des reportages vus en Bretagne, ce sont souvent des petits investissements pratiques qui permettent finalement de réaliser de sérieuses économies en termes de résilience et pas toujours de gros investissements tel que cela parfois pu être le cas ailleurs.

Sur ces délibérations, je ne sais pas si, pour la Région Centre, tu souhaites, Gilles, apporter un commentaire particulier ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Non, non, les commentaires ont été faits en Comité régional et j'en ai redis un ce matin en Commission. Il n'y a pas lieu d'y revenir maintenant.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

D'accord. On a un choix : voter collectivement ou voter individuellement. Je propose, si tout le monde est d'accord, de voter l'ensemble des délibérations.

Pour l'ensemble des propositions qui vous sont faites : y a-t-il des abstentions ? des avis contraires ? Je vous remercie.

### **8. Adhésion de l'Etablissement au Comité français du Bouclier Bleu**

C'est Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. KERBRIAND-POSTIC**

Merci Monsieur le Président.

Le Comité français du Bouclier Bleu a pour rôle d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel, mais également de susciter, de favoriser, d'accompagner et de promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence.

Son domaine d'intervention concerne surtout les monuments, les sites, les archives, les bibliothèques et les musées.

Eu égard à l'expérience et au savoir-faire de l'Etablissement dans le domaine de la prévention et de la réduction du risque d'inondation, également à sa contribution plus particulière à la réduction de la vulnérabilité des monuments historiques et autres biens patrimoniaux au risque inondation, il est proposé l'adhésion au Comité français du Bouclier Bleu, à titre institutionnel, pour un montant de 175 € pour l'année 2014.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette délibération.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas de remarque particulière ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Je vous propose ensuite de passer au point 9.

### **9. Portage par l'Etablissement du SAGE Allier aval en phase de mise en œuvre**

C'est Monsieur Bernard SAUVADE qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Merci Monsieur le Président.

A la demande de la Commission Locale de l'Eau, l'Etablissement assure depuis avril 2006 le portage technique et administratif de la phase d'élaboration du SAGE Allier aval dont le projet a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (60 personnes) moins 2 abstentions, lors de la séance plénière du 19 février dernier.

Lors de cette même réunion, la CLE a donné à l'unanimité un avis favorable à une sollicitation de l'Etablissement pour poursuivre le portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre, en précisant que la cellule d'animation devra disposer de moyens humains permettant une mise en œuvre efficace des actions inscrites dans le schéma.

Il est proposé de donner un accord de principe favorable au portage de la mise en œuvre du SAGE Allier aval, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières des interventions et de l'obtention effective des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette délibération.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas de remarques ? Je vous propose donc d'approuver cette délibération. Qui s'abstient ? Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

#### **10. Portage par l'Etablissement du SAGE Cher amont en phase de mise en œuvre**

C'est Monsieur Paul BERNARD qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. BERNARD**

Dans la continuité du portage de la phase préalable ayant abouti à la définition des périmètres des SAGE Cher amont et Cher aval, l'Etablissement a assuré depuis avril 2006 le portage technique et administratif de la phase d'élaboration du SAGE Cher amont, projet soumis actuellement à l'avis des assemblées.

En prévision du lancement de sa phase de mise en œuvre, qui devrait intervenir en 2015, le Président de la CLE a sollicité le 6 février 2014 l'Etablissement pour assurer à nouveau le rôle de structure porteuse, en précisant que la cellule d'animation devra disposer de moyens humains en adéquation avec les missions qui lui seront confiées.

Dans une logique de continuité d'action, il est proposé de donner un accord de principe favorable au portage de mise en œuvre du SAGE Cher amont, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Pas de remarques ? Je vous propose donc d'approuver cette délibération. Qui s'abstient ? Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

#### **11. Portage par l'Etablissement du SAGE Loir en phase de mise en œuvre**

C'est Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. CHAVASSIEUX**

Il s'agit de ce portage par l'Etablissement du SAGE Loir qui est en phase de mise en œuvre.

Depuis 2006, en réponse à la sollicitation de la CLE, l'Etablissement assure le rôle de structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Loire, dont le projet est actuellement en phase d'approbation. La mise en œuvre de ce SAGE pourrait débuter au cours du second semestre de cette année.

En octobre 2011, suite aux réflexions menées dans le cadre de la définition de la stratégie du SAGE, le Président de la CLE sollicitait l'Etablissement pour une poursuite du partenariat en phase de mise en œuvre. A la suite de cette correspondance, le Président de l'Etablissement a sollicité par courrier l'ensemble des Conseillers généraux et régionaux impliqués dans cette démarche afin de faire connaître leur positionnement concernant la poursuite de la participation

financière aux dépenses financières aux dépenses du SAGE Loire dans sa phase de mise en œuvre et l'éventualité de la mise en place de moyens humains supplémentaires, comme demandé dans le projet de SAGE, pour assurer l'animation.

Au regard des réponses obtenues, pour certaines dernièrement, il est proposé de donner un accord de principe favorable au portage et à la mise en œuvre du SAGE Loire, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention, et de l'obtention effective des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Un dossier auquel nous attachons beaucoup d'importance.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport présenté par M. CHAVASSIEUX ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je voulais remercier en particulier les Présidents de CLE de la confiance qu'ils témoignent à l'EP Loire, au travers de ces délibérations, qui soulignent, je crois, un partenariat de structures entre ces CLE et notre Etablissement, plein de promesses et attestant d'une confiance partagée.

Transition assez naturelle, finalement, pour le point suivant – et je remercie Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau d'être avec nous – puisque nous allons traiter le projet de contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau et l'Etablissement.

## **12. Projet de contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

C'est Monsieur SAUVADE qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Merci Monsieur le Président.

Devant le constat que les structures porteuses de SAGE exercent, en plus du rôle de secrétariat technique et administratif des CLE, des missions opérationnelles dans différentes thématiques liées à la gestion durable de l'eau sur un territoire hydrographique cohérent, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose la signature d'un contrat de partenariat portant sur une ou plusieurs thématiques suivantes :

L'appui à la CLE pour :

- l'élaboration et la mise en œuvre de SAGE,
- la structuration et la maîtrise d'ouvrage locale,
- le suivi de la qualité des milieux,
- l'information et la sensibilisation du public

Ce contrat pluriannuel, établi sur la base d'un diagnostic partagé du territoire et au regard d'enjeux communs, liste les actions que les structures envisagent de mener en réponse aux objectifs définis, les moyens alloués et les aides correspondantes que peut accorder l'Agence de l'eau dans le cadre de la stricte application de son 10<sup>ème</sup> programme.

Il est proposé au Comité Syndical de marquer un accord de principe à la signature de ce contrat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, sous réserve que le contenu et les modalités de ce dernier :

- tiennent compte des spécificités du portage de plusieurs SAGE par l'Etablissement (en termes notamment de simplification de gestion administrative et financière) ;
- intègrent les éléments de coopération renforcée entre l'Agence et l'Etablissement (pour ce qui concerne par exemple l'amélioration de la connaissance et l'exploitation des résultats de travaux de recherche).

Et dans ce contexte, il est apparu en effet que des périmètres de SAGE actuellement portés par l'Etablissement, dans leur ensemble comme dans leur diversité pouvaient constituer des lieux d'expérimentation privilégiée de la mise en œuvre d'interventions soutenues par l'Agence dans des domaines tels que la continuité écologique ou l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci beaucoup. Avant peut-être de laisser Monsieur MATHIEU s'exprimer sur cette délibération, je souhaite dire que cela marque plutôt une intention, en tous cas un accord de principe, pour effectivement gagner du temps par rapport à ce qui pourrait ensuite être proposé de manière plus formalisée, prendre un peu d'avance finalement par rapport au travail qui nous attend.

Monsieur le Directeur, souhaitez-vous apporter des commentaires ?

#### **INTERVENTION DE M. MATHIEU**

Non, pas spécialement de commentaire. Je crois que c'est la poursuite d'un travail partenarial entre les Commissions Locales de l'Eau, l'Etablissement public Loire, qui nous confie un certain nombre de missions, et les financements que l'Agence peut apporter. C'est une satisfaction.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. C'est une délibération donc il faut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **13. Valorisation dans le cadre de l'actuel programme opérationnel plurirégional Loire de l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur de projets de recherche et/ou données**

C'est Monsieur Pascal VERNISSE qui présente.

#### **INTERVENTION DE M. VERNISSE**

C'est par délibération d'octobre 2007 que le Comité Syndical a autorisé l'intervention, en tant que service instructeur, des dossiers dans le cadre de la plateforme Recherche/Données/Information de l'actuel plan Loire, afin notamment de faciliter la continuité entre l'émergence des projets et leur concrétisation en termes opérationnels.

En janvier 2008, le Préfet coordonnateur de bassin a confirmé que l'instruction des demandes de subventions relevant de l'axe 2 du Programme Opérationnel Loire était effectivement confiée à l'Etablissement public Loire.

Ce rôle de service instructeur est assuré depuis lors au bénéfice des acteurs du plan Loire, notamment les porteurs de projets, les cofinanceurs et les gestionnaires intéressés par les résultats des opérations.

Il comprend l'instruction et le suivi des opérations, depuis le dépôt de la demande de subvention jusqu'au paiement et au contrôle dans le respect de la piste d'audit.

L'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur mobilise des ressources dont l'évaluation, effectuée a minima, fait apparaître l'implication d'agents pour une moyenne de 1,4 ETP par an de février 2008 à juin 2015.

Il est estimé que le coût de cette mobilisation s'élève à près de 0,5 million d'euros sur la période de référence, représentant pas moins de 12,5% du montant total de la contribution envisagée initialement par l'Etablissement au titre du volet Recherche/Données/Information du plan Loire.

Cette intervention a connu une montée en charge progressive liée à la programmation régulière des opérations et se traduit par le bon avancement de la plateforme RDI : 160 opérations de Recherche/Données/Information programmées depuis le lancement du plan Loire en 2007 dont 142 instruites par l'Etablissement Public Loire et 17 en maîtrise d'ouvrage (également par l'EP Loire).

Il est proposé de demander la valorisation, dans le cadre de l'actuel programme opérationnel plurirégional Loire, de l'intervention de l'Etablissement en tant que service instructeur de projet de recherche et/ou données sur la période de référence 2008-2015.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation très intéressante, très détaillée.

Y a-t-il d'autres observations ou demandes de précisions par rapport à ce qui vous a été présenté ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération. Qui s'abstient ? Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

#### **14. Procédure d'achat public**

C'est Monsieur Bernard DOYEN qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. DOYEN**

Merci Monsieur le Président.

Tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission Européenne. Les niveaux seuils applicables aux collectivités territoriales sont les suivants :

- Marchés de fournitures et services : 207.000 € HT
- Marchés de travaux : 5.186.000 € HT

Il est donc proposé au Comité Syndical de modifier la procédure d'achats publics de l'Etablissement adoptée par la délibération n° 13-103 pour prendre en compte cette évolution réglementaire.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des observations, des commentaires particuliers ?

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie de la confiance qui est la vôtre.

#### **15. Gestion du patrimoine foncier**

C'est Monsieur Christian BARLE qui rapporte.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Merci Monsieur le Président.

Depuis 2009, la SAFER Bourgogne-Franche Comté apporte à l'Etablissement son concours technique dans la gestion du foncier agricole et des baux de chasse du site du Veudre.

Cette convention arrivant à son terme le 15 mai 2014, il est envisagé de la renouveler.

Une attention particulière sera portée, d'une part à éviter une éventuelle requalification des baux SAFER provisoires en baux ruraux, d'autre part à conserver une gestion de ce foncier pertinente en matière environnementale.

A cet égard, compte tenu de la situation du site en zone Natura 2000, de sa grande richesse du point de vue de sa biodiversité, la nouvelle convention intégrera un nouvel engagement environnemental en conséquence.

La passation de cette nouvelle convention de concours technique pour une durée de 5 ans, reconductible d'année en année, donnerait mandat de gestion à la SAFER ; elle porterait sur une surface d'environ 630 hectares répartis sur les communes de Chantenay, Tresnay et Livry, dans le département de la Nièvre, et sur les communes de Le Veudre et St-Léopardin d'Augy, dans l'Allier.

La rémunération de la SAFER pour cette prestation serait déterminée sur une base forfaitaire annuelle de 23.986,36 € réactualisée chaque année.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de déroger, compte tenu de la spécificité des missions des SAFER, à la procédure d'achat public de l'Etablissement en ayant recours directement aux services de la SAFER de Bourgogne-Franche Comté.

Je dois dire, Monsieur le Président, que je suis assez satisfait de devoir présenter ce dossier, d'autant plus que, une fois n'est pas coutume, il appelle quelques remarques de ma part, sur le fond et sur la forme. On va d'abord parler du fond, on parlera de la forme ensuite.

Je suis tout à fait d'accord avec le diagnostic établi, à savoir que la vallée de l'Allier présente une grande biodiversité qu'il faut à tout prix préserver : diagnostic corroboré par l'élu local et pronostic partagé. Mais, lorsqu'on nous dit qu'une convention intégrera un engagement



environnemental en conséquence, j'aimerais savoir de quelle nature et, permettez-moi l'expression, s'agit-elle, puisque :

1. Elle va concerner les exploitants
2. Elle va concerner les chasseurs

En ce qui concerne la forme : le rapport nous rappelle que, depuis 2009, la SAFER apporte son concours à l'Etablissement – mais même avant d'ailleurs – mais sous cette forme. J'avais donc jadis demandé, au sein de cet Etablissement, au sein de cette assemblée, que les maires des communes concernées soient associés au processus de décision de la SAFER. Il y a une commission qui se réunit, j'y ai longtemps siégé en ma qualité de Conseiller général et je sais très bien comment cela fonctionne – je l'ai apprécié à plus d'un titre. Cette demande m'avait été accordée mais jamais la SAFER n'a convoqué les maires, en tous cas pas celui de Livry, je peux en attester. Donc j'aimerais bien que cela puisse se faire parce que je pense que les élus locaux ont leur mot à dire sur l'attribution de ces baux pour ne pas, disons, bouleverser plus qu'elles ne le sont les exploitations locales. En ce qui concerne la chasse, c'est idem, c'est pareil : on a des sociétés de chasse qui sont locataires de ces terres, avec d'autres, et ce serait dommage de démanteler tout cela pour quatre francs six sous qui ne représentent pas grand-chose.

Je souhaiterais que dorénavant la SAFER obtempère et prévienne les maires, d'autant plus qu'ils risquent pour certains de changer. Malheureusement, à Livry je ne pense pas que ça change – je n'ai pas de liste d'opposition, mon pauvre ami, donc ils vont encore être obligés de me supporter !, mais c'est un détail ça, parmi les autres.

Je souhaiterais que sur le fond on puisse me répondre sur la nature de cette convention, pour protéger l'environnement – vous connaissez ma sensibilité environnementaliste – je partage pleinement cette idée, à condition qu'elle ne soit pas trop contraignante quand même, mais sur la forme, j'insiste, j'aimerais bien que ce qui fut décidé en un temps puisse être appliqué même longtemps après.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Nous aurons donc le plaisir de vous revoir très prochainement. C'est toujours un plaisir renouvelé !

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Ah ça, Président, je n'ai pas dit que je renouvellerai ma candidature au SINALA. Pour l'instant, je suis candidat à la mairie de Livry sans liste d'opposition donc, effectivement, il y a peu de chances pour que je n'y sois pas maintenu mais, au-delà, je ne sais pas.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

En tous cas, c'est un point commun que nous partageons puisque, dans ma commune, il n'y a pas non plus de liste d'opposition.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

On a déjà un point commun. J'espère qu'il y en aura d'autres.

### INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Monsieur le Directeur reviendra peut-être là-dessus de manière plus précise mais je pense qu'effectivement nous partageons tous ici évidemment la nécessité d'avoir une exigence environnementale forte sur un secteur qui le vaut bien et qu'il nous faut donc agir à la hauteur des enjeux.

Sur les engagements – mais je pense que Monsieur le Directeur me complètera – je pense qu'il s'agit de la reprise des engagements déjà signés dans le cadre de Natura 2000, donc il n'y a pas de surprise particulière à avoir.

Quant à votre demande de participer au comité SAFER qui serait ainsi constitué, évidemment que nous pourrions appuyer votre demande qui paraît somme toute assez légitime.

Voilà en quelques mots mais peut-être souhaitez-vous, Monsieur le Directeur, compléter.

### INTERVENTION DE M. BARLE

J'ai bien dit « les maires concernés », pas le maire de Livry – le maire de Livry l'est uniquement pour sa commune – les maires concernés sur chaque commune parce que je pense qu'ils ont vocation à apporter, disons, une vue d'ensemble et de cohérence sur les exploitations agricoles.

### INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, je voudrais simplement confirmer deux choses :

1. Les prescriptions environnementales s'imposent, j'allais dire de droit, puisqu'elles retranscrivent ce qui a été convenu au titre de la charte Natura 2000. Ne pas les intégrer dans ce dispositif-là reviendrait d'une certaine manière à s'inscrire en retrait par rapport à ce que les acteurs ont convenu sur place.
2. Nous avons indiqué à la SAFER, pas seulement sur ce site, également sur un autre site emblématique : Serre de la Fare, notre souhait que les élus des collectivités puissent être associés mais il est vrai que nous sommes prudents quant à notre capacité à imposer les modalités d'organisation des structures avec lesquelles nous travaillons. Autant il nous est possible de réitérer ces demandes, autant il nous est difficile de rentrer dans le mécanisme de décision qui est celui de la SAFER. Donc réitérer, ce sera bien entendu fait. Maintenant, assurer que la SAFER le fera, là je ne peux pas m'avancer ; en revanche, vous garantir que nous réitérerons cette demande, oui effectivement.

Dernière chose, si nous faisons cela c'est toujours avec le souci d'une bonne gestion. Je le répète, ce sont peut-être des petites sommes mais compte tenu du périmètre financier dans lequel nous nous inscrivons aujourd'hui, heureusement que nous disposons du revenu des baux agricoles sur le site du Veudre parce que lorsqu'il s'agit de faire face aux taxes, lorsqu'il s'agit de faire face à un certain nombre d'opérations de remise en état ou de sécurité, très vite nos capacités contributives des collectivités membres s'épuisent et comme nous n'appelons pas de nouvelles contributions sur ce foncier, pour les raisons que vous savez, il nous faut faire avec cette seule enveloppe qui permet en quelque sorte de compenser les coûts de gestion du site au regard de ce qu'il rapporte aujourd'hui. Sachant qu'en plus sur le site du Veudre nous avons un compte qui est équilibré, alors que sur un autre site, le compte n'est pas équilibré puisque les revenus tirés des baux sont très largement inférieurs aux coûts, ne serait-ce que fiscaux et de gestion. Donc c'est vraiment cette préoccupation-là. L'Etablissement ne « gagne pas d'argent », il limite la casse en matière de contributions à payer pour la gestion de ce site.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

A l'Etablissement, nous n'ignorons pas, Monsieur le Directeur, que les petits ruisseaux font les grandes rivières et je partage aussi votre préoccupation financière. Si le site du Veurdre est à l'équilibre, ou peut-être même au-delà, ce n'est pas par hasard non plus, c'est parce que nous sommes en présence des meilleures prairies d'embouche du Nivernais. Il ne faut quand même pas l'oublier.

Alors, je ne doute pas de votre bonne foi non plus de faire remonter à la SAFER les souhaits des élus mais, par contre, si cela ne peut pas être inscrit sur la convention qu'on passe avec la SAFER, je connais le résultat pour l'avoir vécu depuis plusieurs années.

Faudra-t-il que les maires locaux organisent une fronde ? Va-t-il falloir encore que l'on monte au créneau ? Vous savez, pendant mon dernier mandat, j'ai décidé d'être turbulent !

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On n'est pas insensible à vos propos. Ce que je vous propose, c'est qu'on adopte cette délibération en l'état et qu'ensuite, si vous êtes d'accord, qu'on adopte collectivement un vœu, qui aura peut-être un peu plus de force qu'un simple courrier, manquant ainsi l'intérêt fort que nous portons à votre présence, à vous les maires du secteur, sur ces comités locaux SAFER.

Je vous propose de voter d'abord sur le rapport ainsi présenté. Y a-t-il des abstentions ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je vais m'abstenir – ce n'est pas que je sois contre, simplement pour marquer mon intervention et que, au moins, on sache que je n'ai pas voté un blanc-seing – parce que je trouve que depuis pas mal d'années, on nous emmène en gabare.

#### **INTERVENTION DE M. KERBRIAND-POSTIC**

Juste une question, ou un rappel. Je suis tout à fait favorable au fait de voter un vœu mais il me semble que les membres des SAFER sont désignés par les préfets. Les collectivités désignent leurs membres, etc., et je ne suis pas sûr – je me pose la question – qu'un vœu puisse permettre de faire que les maires puissent participer. Je ne sais même pas si la SAFER a le droit, dans son comité local – j'y ai siégé comme vous dans mon département d'Indre-et-Loire – de faire venir des membres qui n'ont pas été désignés officiellement. Il y a peut-être d'autres méthodes pour le faire.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

C'est justement ce que je voulais vous dire. Pour y avoir siégé il n'y a encore pas très longtemps, bien entendu c'était la diligence du Président et du Directeur de pouvoir inviter les maires. Ils peuvent être invités à titre consultatif, ils n'auront pas forcément un droit de vote, et cela peut permettre quand même d'éclairer certains votes.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Un vœu, avec les limites effectivement de l'exercice, telles que vous les avez rappelées, qui serait une volonté d'associer à titre consultatif autant que faire se peut les élus dans le processus ainsi en cours.

Sur ce projet de vœu ainsi présenté, manifestant donc l'intérêt que nous portons à voir associés, autant que faire se peut, les élus locaux aux comités locaux SAFER : avez-vous des remarques particulières ? y a-t-il des abstentions ? des oppositions ? Je vous remercie.

## **16. Gestion du personnel**

C'est Monsieur Jean-Claude EUDE qui rapporte.

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, effectivement, avant les 3 autres points appelant délibération, un point d'information que vous avez souhaité voir adressé aux délégués de l'Etablissement sur des éléments de bilan social au sein de l'Etablissement, et pour vous donner, non pas un bilan social dans son intégralité, mais quelques éléments permettant de visualiser ce à quoi ressemble l'Etablissement aujourd'hui.

En termes de structure de l'emploi : clairement le rééquilibrage entre fonctionnaires et contractuels est opéré dans le temps, comme dans toutes les structures du type de celle de l'Etablissement Public Loire, sachant que, effectivement, l'évolution statutaire des effectifs est chaque fois conditionnée à la démonstration qu'on est bien en présence de missions qui ont un caractère pérenne et qui peuvent être soutenues par des financements qui le sont également.

Pour ce qui est de la répartition par catégorie de contractuels en tant que tels, on voit qu'essentiellement cela correspond à la nature des interventions de l'Etablissement, avec des recours à des besoins des services ou des renforts temporaires qui caractérisent l'apparition de missions confiées à titre d'expérimentation ou pour des durées limitées. C'est ce que le tableau révèle.

Pour ce qui est de l'évolution de la répartition par catégorie, on notera cela mais on le trouve dans tous les syndicats mixtes de la même nature, en particulier c'est ce que font apparaître les rapports sur les Etablissements Publics Territoriaux de Bassins, une prédominance des personnels de catégorie A par rapport aux personnels de catégories B et C, à raison notamment des missions d'expertise, de conseil et d'appui qui sont assurées par ces structures et qui requièrent, par définition, des personnels de ces catégories.

Plus intéressant : l'évolution de la répartition par filière des effectifs au sein de l'Etablissement. On constate, à effectifs équivalents, depuis 2009, une augmentation du nombre d'agents de la filière technique, c'est-à-dire qu'on a basculé sur 60% des effectifs présents qui relèvent de la filière technique. Cela traduit là encore la nature particulière des missions confiées dans le sens d'une technicité croissante des services rendus aux collectivités membres.

Pour ce qui est de la répartition hommes/femmes : en nombre et en pourcentage, l'Etablissement est majoritairement féminin. Nous avons 60% des effectifs qui sont des effectifs féminins. Nous notons que ces dernières années, la part des effectifs féminins a crû dans filière technique, et non pas dans la filière administrative. Par contre, si les femmes représentent plus de 60% de l'effectif total, elles ne sont que 25% à occuper des postes d'encadrement, de directeur ou de chef de service. Mais, par rapport à ce qui est constaté dans certaines structures publiques, cela reste quand même quelque chose de recevable. Une réelle marge de progrès existe toutefois.

Pour ce qui est de la répartition par âge : l'Etablissement vieillit. C'est logique. Mais s'il vieillit, la moyenne d'âge se situe pour l'instant à 37 ans, ce qui en fait quand même un établissement relativement jeune. Avec des conséquences à prévoir, c'est que, en termes

d'évolution de la masse salariale, le système fait que progressivement un certain nombre de postes devraient s'alourdir.

En ce qui concerne le temps de travail, on voit augmenter le nombre de temps partiels, qu'ils soient de droit ou demandés, même si aujourd'hui encore 85% des agents présents dans l'Etablissement occupent un emploi à temps complet ; mais cela laisse quand même 15% des agents qui ont évolué sur des temps partiels de droit ou sur autorisation.

Pour ce qui est des nombres de jours de formation, on relève en 2013 112 jours de formation au sein de l'Etablissement. Avec certaines années des pics qui ont pu être observés, mais qui étaient liés à la politique de titularisation et à des formations spécifiques. C'était notamment le cas des formations initiales des prévisionnistes en 2009. Sinon, la moyenne se situe plutôt aux alentours de la centaine de jours de formation par an.

Pour ce qui est d'un indicateur qui a reçu une attention très forte des médias ces dernières semaines, à savoir le nombre annuel de jours de maladie et d'absence rapporté au nombre d'agents : à l'Etablissement, il se situe en moyenne à 5,85 jours par agent sur la période 2007-2013, sachant que les pics qui ont été constatés en 2008 et en 2013, de 9,65 et 7,77, étaient liés à des absences pour longue maladie mais que pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012, ce nombre de jours était inférieur à 5, ce qui nous met très en-deçà des ratios qu'on a pu lire dans la presse ces dernières semaines.

Une dernière statistique est à rattacher au fait qu'il y a un volant important de contractuels. Il s'agit du délai pris, pour les agents qui quittent l'Etablissement, pour retrouver du travail. Nous le mesurons à travers la période d'indemnisation que nous assurons. Sur 18 agents concernés : 10 agents ont retrouvé du travail entre 0 à 6 mois, ce qui signifie que l'expérience acquise à l'Etablissement s'est révélée plutôt utile ; 5 agents ont trouvé un travail dans un délai de 6 mois à 1 an ; et uniquement 3 agents n'avaient pas trouvé de travail au-delà de 1 an. Ce qui montre que dans le contexte de crise économique et financière que nous connaissons, et malgré la « fragilité » liée à ce volant contractuel, la majorité retrouve un emploi. On serait tenté de dire qu'on est très heureux de voir que la majorité retrouve des emplois y compris dans des collectivités qui sont membres de l'Etablissement.

Etaient signalés également, Monsieur le Président, les quelques éléments de décision pour assurer, j'allais dire, une situation sociale la plus acceptable possible dans le contexte contraint dans lequel nous intervenons, avec 3 dates :

- en fin d'année 2012, la revalorisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents, c'est-à-dire calé sur l'ensemble et non pas sur telle ou telle catégorie ;
- la participation décidée en décembre 2013, à hauteur de 15 € par mois et par agent, au titre de la protection sociale (aux agents de choisir si c'est la mutuelle ou la prévoyance) ;
- et enfin, c'est assez classique, le bénéfice pour chacun des agents de la participation de l'Etablissement au CNAS, ce qui est somme toute quelque chose d'assez courant par rapport aux collectivités membres.

Voilà, Monsieur le Président, quelques éléments de bilan que nous avons souhaité porter en transparence à l'ensemble des délégués, évidemment qui ne se substituent pas au bilan social que nous faisons par ailleurs pour rendre compte administrativement lorsque le moment est venu.

### INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation très utile et qui répond à ce souhait de transparence qui est le nôtre et que vous partagez aussi puisqu'on avait été effectivement sollicité il y a quelques semaines de cela et je remercie les services d'avoir rapidement pu mettre en place ces éléments d'information qui appellent peut-être chez vous des commentaires particuliers, ou des interrogations, ou des demandes de précisions.

Il n'y en a pas. Je vous remercie.

### **16.1. Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial**

Nous allons passer au point suivant. C'est Monsieur Bernard PALPACUER qui va nous présenter son rapport.

### INTERVENTION DE M. PALPACUER

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit de la création d'un poste permanent dans la perspective de la stagiairisation de l'agent en charge de la modélisation au sein du service des barrages de Villerest et de Naussac.

En application de la délibération n° 13-111 du Comité Syndical de juin 2013 approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement d'un poste permanent d'ingénieur afin de stagiairiser le chargé de mission « modélisation » sur ce grade.

On rappellera que, eu égard aux nombreuses incertitudes caractérisant les perspectives d'évolution des interventions de l'Etablissement et de ses moyens financiers dès 2014, il avait été proposé en 2013 de n'ouvrir à la titularisation que les deux postes satisfaisant à la double condition de mission pérenne, en lien avec la gestion des ouvrages dont l'Etablissement est propriétaire, et de financement quasi pérenne, par voie de mobilisation de la redevance « soutien d'étiage ».

Le poste d'ingénieur intervenant dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages était l'un des deux.

Pour mémoire, la crue de décembre 2003 avait mis en évidence le vieillissement des systèmes et des processus utilisés pour la gestion du barrage de Villerest pour l'écrêtement des crues et dont la fragilité posait un véritable problème de sécurité.

En décembre 2004, il avait donc été décidé d'engager un programme de modernisation complet des systèmes logiciels et informatiques de gestion des crues et des étiages utilisés pour la gestion des retenues de Naussac et de Villerest.

L'achèvement du programme de modernisation des outils logiciels est prévu fin 2014. Au-delà, et pour ne pas retomber dans la situation constatée en 2003, il sera nécessaire de maintenir et de faire évoluer ces outils logiciels, les outils informatiques et les processus de gestion.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Donc une gestion très prudentielle des effectifs, évidemment, mais qui répond à des engagements que nous avons pris et puis, sur le dernier paragraphe, qui fait écho finalement à la présentation de Monsieur ROY tout à l'heure sur l'aspect sécurité des ouvrages.

Monsieur le Directeur, souhaitez-vous compléter le propos ou l'essentiel a-t-il été dit ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Non, simplement rappeler, Monsieur le Président, que suite à la possibilité offerte par la loi de titulariser des agents, la situation de l'Etablissement était que 10 agents auraient pu « revendiquer » cette titularisation. Pour autant, le Comité Syndical n'a pu retenir que 2 possibilités de titularisation, en fonction des deux critères qui ont été rappelés, c'est-à-dire tout simplement la mission pérenne et le financement correspondant, en se disant que si d'aventure les choses allaient mieux dans les années qui viennent, il serait toujours possible d'aller plus loin, tout en conservant l'objectif de maîtrise de la masse salariale, là encore dans le prolongement du constat qu'a pu dresser la Chambre Régionale des Comptes qui a reconnu qu'on s'astreignait effectivement à rester dans cette logique de maîtrise de la masse salariale. Suite à cette décision, les agents sont passés devant les commissions prévues. Ils ont réussi ce passage et il est simplement proposé d'avancer dans la voie de la stagiairisation.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **16.2. Prolongation d'une mission au sein de la direction du développement et des relations extérieures**

#### **INTERVENTION DE M. COINTEPAS**

Merci Monsieur le Président.

Le Comité Syndical de mars 2013 a autorisé la création au tableau des effectifs d'un poste d'ingénieur territorial au sein de la direction du développement et des relations extérieures, plus particulièrement chargé de soutenir et de renforcer, principalement par le démarchage des acteurs économiques, la dynamique de mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, suite à la réalisation d'un diagnostic correspondant.

En termes opérationnels, le recrutement correspondant, à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions, est intervenu pour une durée d'un an dans un premier temps.

Afin de mener à terme l'opération dont il s'agit, il est proposé de prolonger la mission de cet agent de catégorie A, grade d'ingénieur, pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 10 décembre 2014.

### INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ce rapport. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de poursuivre le chapitre de la gestion du personnel et c'est Monsieur Georges BORDAT qui rapporte.

### **16.3. Convention de la restauration du personnel**

#### INTERVENTION DE M. BORDAT

L'Etablissement participe aux frais de restauration de ses agents basés à Orléans. Il est proposé d'étendre ces dispositions aux agents en poste sur d'autres sites du bassin dès que cela est possible et dans ce cas de passer dès à présent une convention avec l'association de gestion du restaurant inter-administratif de la cité administrative d'Angers (AGRICA), pour les agents basés à Angers, et l'association du personnel des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture, pour les agents basés à Clermont-Ferrand.

Il est précisé que ces conventions respecteront strictement les modalités de participation de l'Etablissement aux repas du personnel, telles que précisées par délibérations du Bureau du 2 juillet 1993 et du 6 juillet 2006.

#### INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette présentation. Y a-t-il des remarques particulières ? Des abstentions ? Des oppositions ?

On a épuisé l'ordre du jour, sans l'être nous-mêmes tout à fait quand même puisqu'une après-midi chargée nous attend.

### **17. Questions diverses**

Pour ce dernier point, qui concerne les questions diverses, avez-vous de ce point de vue là des choses particulières à nous exposer ?

Pas de questions diverses.

Je proposerais peut-être à Monsieur le Directeur de nous expliquer le fil conducteur de l'après-midi, s'il est d'accord, pour nous rafraîchir un peu la mémoire sur la manière dont les choses vont s'organiser.

#### INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Simplement indiquer qu'il est prévu que les participants au Comité Syndical retrouvent pour déjeuner certains anciens délégués ayant siégé à l'Etablissement. Le déjeuner est prévu à 12h30, dans les locaux de la Région, au sous-sol. Il y a tellement de choses à se dire que cela prendra effectivement un petit peu de temps.

A 14h30 précises, cette fois-ci dans l'hémicycle de la Région Centre, qui est le siège statutaire de l'Etablissement Public Loire, nous serons accueillis par M. Gilles DEGUET, Vice-



président de la Région, pour une après-midi de commémoration des 30 ans de l'Etablissement, avec une succession d'interventions en séance d'un certain nombre de collectivités membres, de partenaires et d'autres personnes qui ont accepté de témoigner en séance ; relayées par des témoignages vidéo ciblés sur ce que sont aujourd'hui les 5 domaines d'intervention de l'Etablissement. Ceci nous occupera normalement jusqu'à 17h30 et devrait permettre à la fois de faire un point d'avancement, en s'appuyant, sur l'ensemble de ceux qui ont concouru aux actions de l'Etablissement, ou qui en ont bénéficié, à des titres divers.

Les agents de l'Etablissement qui ont assuré la préparation de cet événement ont été heureux de recevoir à chaque fois un accueil extrêmement favorable de la part de toutes les personnes qu'ils ont pu solliciter, y compris des personnes, vous le verrez cette après-midi, qui ont quand même beaucoup d'autres choses à faire dans ces périodes.

La séance est levée à 12h.